

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 65 (1920)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Entraînement et concours militaires  
**Autor:** Decollogny  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-340311>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Entraînement et concours militaires<sup>1</sup>.

A Villars, où se réunissaient dernièrement les officiers vaudois, le chef d'état-major de la I<sup>re</sup> division, exhortant ses auditeurs, les engageait vivement à pratiquer la culture physique. Plus récemment, le lieutenant-colonel Fonjallaz, dans un quotidien lausannois<sup>2</sup>, proposait de rendre obligatoire l'éducation physique de la jeunesse, constatant l'insuffisance des résultats obtenus dans les écoles de recrues.

Un fait est certain : l'opinion publique reconnaît la nécessité d'un développement plus étendu des exercices corporels, surtout pour la jeune génération qui devrait enfin réaliser, de Juvénal, la maxime : *Mens sana in corpore sano*. La renaissance des traditions olympiques, la ferveur populaire des exercices sportifs, réconfortent, réjouissent l'éducateur militaire : la passion de l'effort physique n'est-elle pas, en effet, la genèse de l'action guerrière ? Créer l'enthousiasme, l'exacerber jusqu'à la volonté de vaincre, d'annihiler la résistance, l'opposition de l'adversaire, de l'ennemi, synthétise la doctrine spiritualiste de l'éducateur militaire. Que le conducteur d'âmes, le pédagogue militaire, profite de l'heureuse disposition des individus, du peuple, et, saisissant habilement la race, l'attire peu à peu, l'oriente toujours plus vers le but idéal : la culture des énergies, le développement des aptitudes. Graduait délicatement l'évolution, passant du jeu à l'épreuve, de la gymnastique aux sports, de l'exercice aux concours enfin, passionnant les caractères, il astreint ainsi

<sup>1</sup> Les expériences faites l'hiver passé serviront à établir les programmes des futurs exercices. On a beaucoup travaillé dans les concours de skieurs ; on pourrait toutefois arriver à plus d'harmonie dans les programmes et répondre ainsi aux exigences purement militaires. Certaines épreuves peuvent sans inconvénients être laissées de côté.

Nous devons à l'obligeance du colonel Grobet, Cdt. de la I<sup>re</sup> brigade d'infanterie, la publication des clichés et du tableau de classement des patrouilles (Note de la Direction).

<sup>2</sup> *Tribune de Lausanne* du 4 février 1920.

l'homme, le milicien hors du rang, à l'entraînement volontaire, à la préparation physique et technique du soldat citoyen.

Peut-être résout-il aussi le problème angoissant du jour, qu'il est immoral de dissimuler : l'éducation hâtive, forcé-ment superficielle des recrues<sup>1</sup>, la répétition trop brève des exercices militaires empêchant toute nouvelle initiation, ne suffit pas à la préparation d'une armée même de milices ; ce sont les causes des défaillances physiques et techniques du soldat du temps de paix, du mobilisé de 1914<sup>2</sup>.

Comment, dès lors, combattre cette insuffisance professionnelle, ce manque d'entraînement néfaste à l'appel sous les drapeaux ? Faut-il solliciter de nouvelles obligations militaires ?

Hélas ! l'effarante utopie de la suppression des guerres, du désarmement universel, conséquence d'une grippe de défaitisme moral, exerce son influence pernicieuse, et plus d'un suggestionné renie déjà de l'histoire ses leçons, ses sanctions, ses éternels recommencements. C'est la psychose, semble-t-il, des censeurs de la gestion fédérale sabotant le budget militaire. Que le mal s'étende, et l'avenir nous prouvera comme aux Belges, les neutres de 1914, ce que valent les traités... et les philosophies. Mais laissons là ces idéalistes politiciens et leur démagogie ; renonçons à de nouvelles prestations si désirables soient-elles et adressons-nous plutôt au cœur du soldat, au foyer même de la vertu guerrière.

« La guerre dans ses actes est dévouement ». La préparation à la guerre doit saisir le cœur de l'homme et faire vibrer son patriotisme, sa foi. Exalté, le passionné agira, se sacrifiera, se dévouera. Tel le gymnaste qui s'astreint aux exercices journaliers, aux épreuves difficiles ; de même le cavalier qui franchit l'obstacle, s'entraînant pour le concours hippique ; également le pontonnier sur l'Aar ou sur le Rhin et le sanitaire dans ses exercices de campement, tous ceux enfin que l'aiguillon de la passion stimule et force à se dévouer.

On n'en peut dire autant du fantassin. Pourquoi ? Sa flamme de foi serait-elle éteinte ? Non, mais plutôt l'esprit qui l'attise, l'acte qui l'éprouve. Faites l'examen des

<sup>1</sup> Voir *R. M. S.* 1918, p. 169.

<sup>2</sup> Que l'on se remémore les premières marches de concentration.

énergies et, sous forme d'expériences diverses, courses de patrouilles, tirs à la mitrailleuse, jet de grenades, etc., stimulez les volontés. Entraînés par ces joutes militaires, les caractères retrempés de ces volontaires assureront la bonne tradition au cours de répétition prochain.

On commence, semble-t-il, à s'en douter. Une formule sportive réveille les indifférents. C'est le concours de patrouilles militaires qui est un essai réussi ; on nous permettra d'en commenter plus loin les résultats.

Mais constatons auparavant que toute manifestation de cette activité volontaire devrait bénéficier d'un appui réel des autorités, convaincues de leur portée morale et éducative. Or, l'administration fédérale, loin de favoriser l'initiative privée, l'entrave, combat même ses élans généreux. Un secours financier est-il nécessaire : refusé. Sollicite-t-on des facilités de transport pour la troupe (usage des bons, par exemple) : les règlements l'interdisent.

D'autres indices<sup>1</sup> confirment encore cette regrettable indifférence officielle. Pourtant les expériences de la mobilisation sont concluantes ; les enseignements de la guerre parviennent précis ; la conclusion s'impose : développer les muscles, éduquer les caractères.

A la veille d'élaborer la nouvelle loi militaire, la question de l'entraînement volontaire est donc d'actualité. Faut-il concevoir sa réalisation par l'attribution de compétences suffisantes au D. M. S. ou à l'un de ses services, lui permettant<sup>2</sup> par exemple de :

Provoquer l'organisation de cours et d'exercices volontaires ;

D'accorder des facilités de transport, de logement, de ravitaillement aux participants ;

<sup>1</sup> Des faits : L'administration des postes exige l'affranchissement des lettres de caractère strictement militaire contenant des convocations, programmes ou rapports d'exercices volontaires. — Autre incident : Récemment un premier-lieutenant en uniforme, convoqué à un concours de ski militaire, s'est vu refuser un billet demi-place sous prétexte qu'il n'était pas en service commandé, etc., etc.

<sup>2</sup> « L'Etat alloue de fortes subventions à nombre de sociétés, et s'occupe activement des progrès de la race bovine, chevaline, etc. Est-ce trop lui demander que de s'intéresser davantage au développement de la race humaine ? » (*Tribune de Lausanne*, Lt-Col. Fonjallaz.)

De répartir les subsides fédéraux aux sociétés militaires de tir, gymnastique, instruction militaire, etc.

De soutenir les œuvres de propagande et d'éducation nationale (conférences, représentations théâtrales, etc.).

L'institution de cet *office directeur* aux sentences moralisantes, à l'action tonifiante communiquerait certainement une impulsion nouvelle aux œuvres de préparation militaire. Ainsi pourrait se développer l'activité des skieurs, le travail et l'entraînement des patrouilleurs. Il resterait évidemment à contrôler encore le programme de ces exercices et leurs résultats. Quels sont-ils par exemple dans un concours de patrouilles militaires en ski ?

Les skieurs de l'armée sont de deux écoles : pour les uns, le caractère militaire des exercices de patrouille est secondaire ; l'important, c'est le développement sportif.

Pour les autres, le ski n'est que le moyen, l'occasion, le prétexte pour le patrouilleur de faire valoir ses qualités militaires tout en utilisant ses aptitudes sportives.

Revêtant l'uniforme, les premiers vont pratiquer leur jeu favori dans une station alpestre bien fréquentée ; ils apprécient la vitesse de leurs coureurs, lancés sur une piste jalonnée ; leurs patrouilleurs portent l'arme attachée au dos<sup>1</sup> (pour ne pas se blesser sans doute ?) et ne s'inquiètent guère de leur mission tactique.

Les disciples de la deuxième méthode fréquentent plus volontiers les régions moins courues, favorables à l'instruction d'une patrouille de skieurs jouissant d'une liberté complète de manœuvre et d'un rayon d'action étendu.

L'étude et la comparaison détaillées des deux tendances provoqueraient la discussion sans doute, la polémique même, d'où ne jaillirait probablement pas la lumière. Aussi l'intention du soussigné est plutôt<sup>2</sup> d'analyser la solution d'une tâche de patrouille de skieurs et de rapporter simplement les résultats obtenus au dernier concours de la Br. J. 1 à Sainte-Croix.

<sup>1</sup> Règlement de concours de Klosters.

<sup>2</sup> D'éviter aussi de dire le mal qu'il pense de l'une des méthodes. (Voir R. M. S. 1912, p. 1029.)

Mentionnons cependant encore les buts réels de ces exercices militaires :

Permettre aux officiers subalternes de réaliser leur conception de chef de patrouille ; développer l'imagination et l'observation des sous-officiers et soldats ; éprouver leurs aptitudes physiques et techniques ; démontrer enfin aux cadres réunis la possibilité d'une collaboration volontaire de la troupe et d'un effort désintéressé.

D'où il résulte, en application, les deux épreuves suivantes : un concours de patrouilles de Bat. (un off., un sous-off. et 4 h. <sup>1</sup>) avec armes et paquetage de combat ; un concours individuel ouvert indifféremment à tous.

Le premier exercice, le plus important, comporte la solution d'une tâche tactique. Supposons, pour fixer les idées, que la « situation générale <sup>2</sup> » suivante ait été communiquée la veille du concours aux participants :

L'ennemi, venant de Bâle par les routes du Jura et du plateau suisse a occupé hier Neuchâtel ; avançant péniblement le long des rives du lac, il est maintenu par nos arrière-gardes qui se retirent sur la rive droite de l'Orbe, d'où nos troupes reformées reprendront l'offensive dès demain 25 I.

Notre brigade combinée, en réserve jusqu'ici dans la région de Vallorbe, occupera dès demain 25 son nouveau secteur Vuiteboeuf non compris Sainte-Croix-frontière française.

Sa mission est d'empêcher l'ennemi de déboucher sur le flanc gauche de nos troupes et d'établir la liaison de celles-ci avec une armée voisine arrivant de Pontarlier.

Nous précédant, un détachement d'exploration (skieurs et cavaliers) a déjà atteint Sainte-Croix aujourd'hui 24 à 20 heures.

Le 24, à 20 h. 30, l'officier d'E.-M. de la Br. J. 1 rassemble

<sup>1</sup> Ces skieurs sélectionnés s'entraînent, avec d'autres camarades, dans le cadre du bataillon.

<sup>2</sup> Une tendance regrettable dans les exercices de détail est, à notre avis, de ne donner que les renseignements de deuxième ordre de la « situation générale ». La mode actuelle est de supprimer le cadre et de se conformer aux éléments rapprochés. « L'ennemi occupe Berne » ou « est derrière cette colline » et l'on suppose avoir trappé ainsi l'imagination du soldat, l'acteur principal d'une scène sans ciel et sans décor suffisant. Pourtant le peintre, dont l'étude est un motif de premier plan, rend très habilement les effets de son fond !

à Ste-Croix les chefs de patrouille et leurs sous-officiers, puis leur communique la « situation spéciale » :

Au dire de la population de Sainte-Croix, une subdivision d'infanterie ennemie stationne depuis le samedi 24. I. au matin, à Mauborget.

Le bataillon d'avant-garde venant de Jougne, occupera dès demain 25. I. les avant-postes sur la ligne : Chez Jaccard-Sainte-Croix-La Chaux.



Section de skieurs fractionnée.

Trois patrouilles de skieurs quitteront Sainte-Croix (Stand) demain matin dès 8 heures et exploreront comme suit :

Patrouille N° 1. Le secteur Bulet-les Bois sur le versant sud-est du Chasseron inclusivement.

Patrouille N° 2. Les versants sud-est et est du Chasseron, de la lisière nord-ouest des bois à la crête du Chasseron inclus.

Patrouille N° 3. Crête du Chasseron exclus-frontière cantonale.

Prescriptions de concours : la tâche spéciale sera remise demain au départ ; elle indiquera le secteur réel à explorer.

Les chefs patrouilleurs s'orientent, préparent leurs croquis, donnent leurs derniers ordres.

A 8 heures, le dimanche 25, les patrouilleurs rassemblés sont prêts au départ. Le chef de la première patrouille reçoit sous pli l'ordre suivant :

Vous êtes chef de la patrouille du secteur N° 2.

1. Situation spéciale connue.

2. Je veux savoir : *a)* En quelle formation l'infanterie peut-elle marcher sur le sentier : Sainte-Croix-Praises-La Mayaz, sur le parcours Sainte-Croix-contour 400 m. à l'est du monticule cote 1393 ? Ce même parcours est-il franchissable : par les charrettes des Cp. Mitr. ? par les caissons de munitions ?

*b)* Un poste d'observation placé au sommet du mont Cochet (cote 1487), aurait-il des vues et lesquelles sur les routes : Col des Etroits-Buttes et les Bourquins-Buttes ?

*c)* Les versants sud-est et est du Chasseron, la lisière N.-O. des bois à la crête du Chasseron inclus sont-ils libres d'ennemis ?

Rapports à Sainte-Croix (Stand).

Prescriptions de manœuvre. *a)* Le rapport sur les points *a* et *b* de la tâche spéciale sera expédié du sommet du Cochet. *b)* Trois fanions rouges = un poste de sous-off. ; six fanions = une grand-garde. *c)* Le rapport sur le point *c* de la tâche sera remis au jury à l'arrivée du lieutenant chef de patrouille à Sainte-Croix (Stand).

Le concours commence. L'officier rallie ses skieurs devant le jury, les oriente, puis part. Dix minutes après, c'est le tour de la deuxième patrouille. Accompagnons les premiers.

Appréciant la situation, le chef de patrouille, suivi de ses hommes, s'engage sur le sentier Raisses-La Mayaz. Sa tâche est au fond triple : reconnaissance, observation, découverte. Donc, en premier lieu, gagner le contour nord du Cochet et gravir ce sommet par le plus court chemin. L'ennemi ne peut rôder déjà dans cette région ; par conséquent, marcher vite et gagner du temps. Les Praises reconnues et le contour atteint, deux pistes se présentent : deux couloirs encadrent en effet le Cochet ; celui de droite, escarpé et boisé, celui de gauche moins rébarbatif, mieux enneigé, mais aboutissant au N. du Cochet, ce qui occasionnerait un double parcours à la patrouille. Pas d'hésitation, prenons la droite.

La patrouille suivante, composée d'éléments *plus spor-*

*tifs que militaires*, résonne sans doute différemment et s'engage résolument à gauche. A mi-côte, sous les premiers rayons du soleil, le groupe, repéré des hauteurs, est une cible magnifique... saluée bientôt par une volée de mauvais points que lui décoche le commissaire du Cochet. En atteignant cette crête, le chef de la première patrouille et son sous-officier, couverts par deux sentinelles, s'orientent jumelles en



Patrouille de skieurs en position de tir à genoux.

mains. Quinze minutes après, l'estafette part avec le premier rapport.

Les deux tiers de la tâche sont accomplis, mais reste la partie la plus délicate. Il s'agit d'être circonspect : à la première clairière, tout le monde en tirailleurs, intervalle de skieurs (10 m.). Où est l'ennemi ? Si la troupe de Mauborget, signalée par les civils, est une fraction d'avant-garde, elle poursuivra aujourd'hui sa marche par la grande route Bulettes Rasses sans doute et c'est le collègue du secteur de droite qui écopera. Mais si cette troupe est un organe d'exploration, sa tactique sera de gagner les hauteurs, un belvédère, l'arête du Chasseron probablement. Même aboutissement si le dé-

tachement en question n'est qu'une antenne de liaison des troupes (de Neuchâtel) opérant vraisemblablement dans le Val de Travers. Conclusion : Deux probabilités contre une de surprendre l'ennemi à la crête même du Jura. Peut-il s'y trouver déjà (9 h. 30 m.) ? La nuit a été très sombre, rendant le terrain impraticable aux skieurs, ceux-ci n'auront guère quitté Mauborget avant 8 heures ce matin ; à l'allure normale, ils occuperaient donc « la Cruchaude », mais n'auraient probablement pas encore atteint la cote 1421 à l'ouest. Décision : Gravier au plus vite le sommet 1611, se rabattre ensuite sur les pentes N.-E. et rentrer par la limite sud du secteur. Malheureusement le terrain n'est pas favorable à l'exploration : Au centre, un grand glacis ondulé, bordé au nord par la crête découpée du Chasseron, limitée au sud par le masque sombre des forêts. En été, le chemin de la lisière des bois permettant l'observation du glacis et des taillis serait indiqué, mais à cette saison la forêt est un obstacle pour l'ennemi ; d'ailleurs, on gagnerait du temps par la crête, les vues sur le secteur de gauche seraient plus étendues et, au cas d'une rencontre inopinée, le dégagement s'opérerait rapidement par la ligne de la plus grande pente de l'un des vallonnets du glacis. Ordre à la patrouille : A grands intervalles, directement la crête.

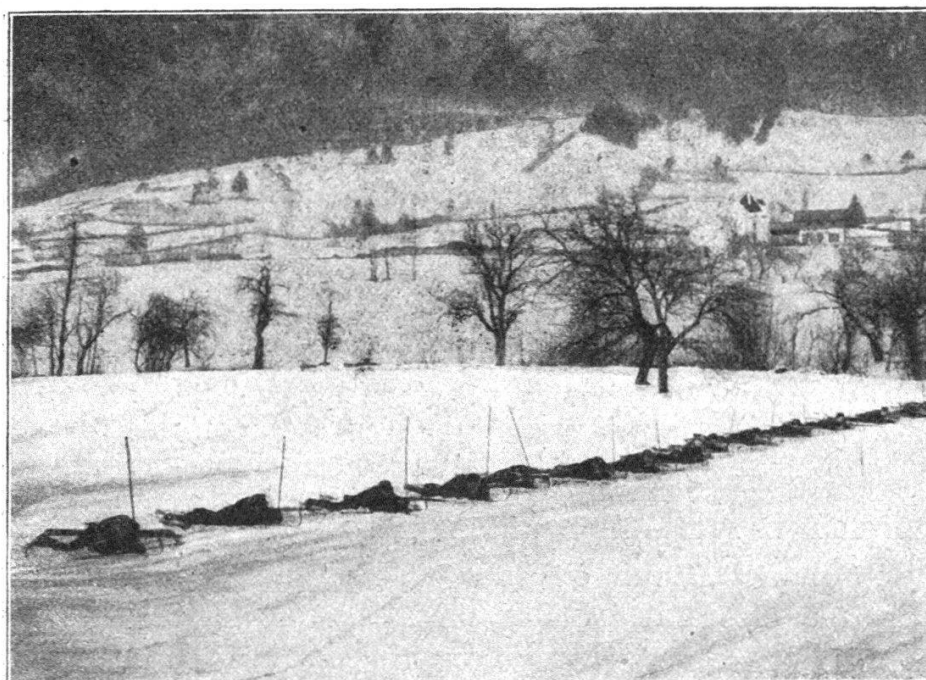
C'est aussi semble-t-il la décision du 1<sup>er</sup> lieut. Leuba, Bat. car. 2, qui déjà sillonne à grande allure les contreforts du Chasseron. Mais il est repéré et le petit poste ennemi du Chasseron ouvre bientôt sur lui un feu plongeant et nourri. Se faufilant alors plus à l'est, le lieut. Leuba, rendu prudent, surprend à son tour une section ennemie débouchant du chemin de Mauborget. Le doute n'est plus permis, la crête est occupée, il faut disparaître sous bois. Faisant demi-tour, la patrouille glisse et... tombe de nouveau malencontreusement sur un poste avancé ; le lieutenant ouvre le feu, les hommes « télémarrant » prennent la position du tireur en ski. Mais le devoir est de rompre le combat et d'avertir nos troupes.

Moins audacieuse, la patrouille du 1<sup>er</sup> Carab. a suivi la lisière des bois. Le rapport de reconnaissance (précis et très détaillé) de son chef, 1<sup>er</sup> lieut. Eternod, a été spécialement

remarqué. Sa patrouille entraînée et bien en mains devait se classer en bon rang ; le résultat final a été compromis malheureusement par la faute de l'un de ses patrouilleurs.

Les patrouilles du Fus. 1 (1<sup>er</sup> lieut. Pittet, coupe Challenge) et Fus. 2 (1<sup>er</sup> lieut. Gallay, prix du Cdt. Div.) ont accompli leur tâche de reconnaissance en 2 h. 46 et 2 h. 58 (secteur de 12 à 14 km. et deux dénivellations de 600 et 200 mètres).

La question délicate dans un concours de ce genre était



Section de skieurs en position du tireur à terre.

le classement. Divers comités d'organisation en simplifiaient l'opération à l'aide d'un palliatif : ils substituaient la course de fond militaire au concours de patrouille, tout en donnant à celle-là le titre de celui-ci. Car il arrivait fréquemment en effet que des compétitions s'élevaient dans le cénacle même du jury, que la supériorité de telle ou telle solution n'était pas évidente, que diverses influences entraient en jeu... bref, que le jugement rendu n'était pas toujours celui de Salomon. Une méthode de classement proposée par le soussigné qui n'a pas la prétention de la croire parfaite et non susceptible de modifications, est utilisée par divers jurys. Adoptée mainte-

nant pour les concours de la Br. J. 1, son principe décrit dans le *Tableau* annexe, est le suivant :

Apprécier les performances des skieurs par *trois qualificatifs* (bon, passable, mauvais); traduire ensuite en points, à l'aide d'une échelle (*barème*); multiplier ces points ou chiffres par des coefficients dont les produits totalisés permettent le classement.

Il est en effet aisé de qualifier d'une manière indiscutable telle solution bonne, médiocre ou mauvaise; il est plus difficile de lui appliquer, sans commettre de préjudice, la note 5, 7, 8 ou 9 dont la valeur est relative. Quant aux coefficients, leur choix n'est évidemment pas absolu. A d'autres conceptions, ou règlements de concours, d'autres coefficients et d'autres rapports de proportionnalité des rubriques 1 à 6.

Les rubriques n<sup>os</sup> 5 et 6 du tableau sont réservées aux appréciations des chefs de contrôle; pour que ceux-ci, officiers supérieurs ou capitaines, puissent remplir leur fonction, il est nécessaire de leur adjoindre autant d'officiers subalternes qu'il y a de patrouilles concourantes. Ces commissaires doivent s'abstenir de toute intervention, leur mission n'est pas d'empêcher la fausse manœuvre, mais de renseigner le jury. D'ailleurs, les patrouilleurs *ignorent* l'emplacement des postes de contrôle et n'ont pas à s'en préoccuper. Toutes restrictions ou prescriptions de manœuvre doivent être strictement éliminées<sup>1</sup>.

« L'action guerrière est ardente, la préparation à la guerre doit être ardente. » Telle est la devise des skieurs militaires dont les efforts, fruit de passions ardentes, peuvent être développées encore. Aux exercices de l'hiver que l'on organise, les joutes militaires d'été. L'exploitation des bonnes volontés est aujourd'hui nécessaire plus que jamais, puisque l'application de la loi militaire devient un mythe. Peuple, quelle est ta foi...?

1<sup>er</sup> mars 1920.

Capit. DECOLLOGNY.

<sup>1</sup> Signalons encore la nécessité de distinguer les différentes patrouilles par de larges brassards de couleurs vives, préférables aux numéros noirs sur fond blanc, lus très difficilement par les commissaires.